

Petite enfance : le secteur privé représente une part croissante des capacités d'accueil collectif

Publié le 28 janvier 2020 par Jean-Noël Escudié / P2C pour Localtis France

Publié par la Fédération française des entreprises de crèches, ce baromètre portant sur l'ensemble des modes d'accueil collectifs apporte nombre d'informations intéressantes et formule des propositions... en partie pro domo, donc en faveur des crèches privées.

La Fédération française des entreprises de crèches (FFEC) – qui représente le secteur marchand des modes de garde collectifs – publie le "Premier baromètre économique de la petite enfance". L'étude a été réalisée par le cabinet d'audit EY et la société Cekoïa. Sous-titrée "Réalités, enjeux et perspectives économiques de la petite enfance en France", elle compile environ 150 sources d'information, près de 20 entretiens et groupes de travail, ainsi qu'un travail de modélisation, de benchmarking, de vérification et de synthèse.

Un soutien public variable selon le statut

L'étude, qui n'est bien sûr pas exempte d'un plaidoyer pro domo, estime que "la France doit être au rendez-vous de sa petite enfance, car elle n'est pas à la hauteur des besoins d'accueil". En effet, environ 60% des enfants de moins de 3 ans sont encore accueillis principalement par leurs parents, la famille ou des proches, les autres se répartissant entre l'accueil par les assistantes maternelles (près de 20%), l'accueil collectif (environ 13%) et d'autres modes de garde. Comme l'ont déjà fait la Cnaf, le HCFEA (Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge) ou la Cour des comptes, l'étude confirme aussi que l'accès aux modes d'accueil est inégal selon les territoires, malgré "un soutien de l'État aux familles [qui] est important, mais reste complexe et ne répond pas à toutes les situations sociales et familiales en France". En outre, le soutien financier public est variable selon le type d'accueil. Les structures relevant du secteur public concentrent ainsi la part la plus importante de financements publics (12.401 euros par place de crèche et par an), devant le secteur associatif et solidaire (11.028 euros) et le secteur privé marchand (9.315 euros). Le reste à charge des familles varie également de façon sensible selon les revenus et l'aide publique apportée.

Les écarts sont plus importants encore sur l'investissement puisque, pour un investissement moyen tous statuts confondus de 25.500 euros par place, le coût d'investissement est de près de 50.000 euros par place dans le secteur public et de 20.140 euros dans le secteur marchand (avec en outre une part plus faible des subventions à l'investissement).

"Le système français d'accueil de la petite enfance a besoin du secteur marchand"

Sans surprise, l'étude estime, non sans arguments, que "le système français d'accueil de la petite enfance a besoin du secteur privé marchand, aux côtés du secteur public et associatif". Celui-ci représente d'ailleurs une part croissante des capacités d'accueil collectif, avec désormais 18% des places installées et près de 80% des nouvelles places ouvertes entre 2012 et 2018 (soit environ 50.000 places supplémentaires et 20.000 emplois nouveaux). En maintenant ce rythme de croissance, le secteur privé pourrait créer 75.000 places supplémentaires d'ici à 2025 (et 30.000 nouveaux emplois). Une évolution du secteur marchand qui compenserait un retard sur les

objectifs de la COG (convention d'objectifs et de gestion) de la Cnaf, qui semble de plus en plus impossible à rattraper (voir notre article ci-dessous du 6 décembre 2019). L'étude rappelle au passage qu'"en comparaison, l'Allemagne a pourtant créé 300.000 places en crèche en moins de 10 ans"

Cinq enjeux stratégiques

Enfin, pour que le secteur marchand des modes d'accueil collectifs de la petite enfance continue de se développer, l'étude identifie cinq "enjeux stratégiques". Le premier réside dans la poursuite de l'amélioration de la qualité de l'accueil, notamment en renforçant la formation, en investissant dans le développement de projets pédagogiques innovants, ou encore en entreprenant des démarches de labellisation par des organismes indépendants. Second enjeu, largement commun aux différents statuts : développer l'attractivité des métiers de la petite enfance. En effet, "la pénurie de professionnels est un frein à la création de nouvelles places et les difficultés à recruter vont s'accroître".

Le participation à la réduction des inégalités constitue le troisième enjeu. En particulier, "la part d'enfants issus de familles pauvres ou d'enfants en situation de handicap en accueil collectif doit encore augmenter". Ceci peut se faire grâce au développement de l'accueil occasionnel ou régulier à temps partiel, ainsi que par une politique volontariste de rééquilibrage appuyée sur des modes de financement différenciés, dans le cadre de schémas territoriaux de la petite enfance (voir notre article ci-dessous du 9 janvier 2019).

Quatrième enjeu : maintenir la capacité à développer l'offre de places et à créer de l'emploi, dans un équilibre économique pourtant fragile. Cet enjeu est d'autant plus important que le secteur marchand est devenu le principal vecteur de création de places. Ainsi, "si les entreprises du secteur n'avaient plus les moyens de développer l'offre au rythme actuel (+12% par an), mais de moitié, le secteur perdrait directement une capacité de création de 40.000 nouvelles places d'ici 2025". Enfin, et sans surprise, le cinquième enjeu est un appel à simplifier le cadre réglementaire, "car cet encadrement, bien que nécessaire par principe au maintien de la qualité et de la sécurité, freine notablement la création de places et tire les coûts vers le haut, mettant en tension les professionnels et donc la qualité d'accueil". Une simplification qui devait être au cœur de l'ordonnance sur les modes d'accueil de la petite enfance, mais qui ne pourra finalement pas être publiée dans les délais, rendant nécessaire le vote d'un nouvel article d'habilitation (voir notre article ci-dessous du 6 janvier 2020).

POUR ALLER PLUS LOIN

Le communiqué de la FFEC du 15 janvier 2020.

<https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2020/01/2020-01-15-cp--mise-en-ligne-1er-baro-eco-petite-enfance.pdf>

Le premier "Baromètre économique de la petite enfance".

<https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2020/01/2019-11-1er-baro-eco-petite-enfance-.pdf>

La synthèse du baromètre.

<https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2020/01/2019-11-1er-baro-eco-petite-enfance-synthese.pdf>